

Contrôle sanitaire des EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Metz, le 10 juin 2016

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE CRAINCOURT
MAIRIE

57590 CRAINCOURT

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
RECTRL. EAU DIST. R1321-17 -1° 4°

CRAINCOURT

Type	Code	Nom	
Prélèvement	00090476		Prélevé le : lundi 06 juin 2016 à 13h28
Unité de gestion	0055	CRAINCOURT	par : LEICHT OLIVIER
Installation	TTP 002059	STATION CHLORATION CRAINCOURT	Type visite : P1
Point de surveillance	P 0000003396	STATION DE CHLORATION	Type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
Localisation exacte		RESERVOIR DANS LA CUVE	
Commune		CRAINCOURT	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure

inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	15,5 °C				25,00
----------------------	---------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore combiné	0,17 mg/LCl ₂				
Chlore libre	0,64 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,81 mg/LCl ₂				

Commentaires de terrain

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE IPL santé environnement durables, MAXEVILLE 5401
Type de l'analyse : B2 Code SISE de l'analyse : 00090484 Référence laboratoire : 16M031917-001

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure

inférieure supérieure

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	48 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	32 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0

INFORMATION DU PUBLIC: les analyses représentatives de l'eau mise en distribution doivent être affichées dans les 2 jours après réception (art.D.1321-104 du CSP)

PLV : 00090476 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00090476)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé
Le Délégué Territorial de la Moselle


Michel MULIC